

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_08

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**STRAN – Désignation
d'un représentant du
Conseil Municipal –
Modification**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022

Et que la convocation avait été faite le
23 novembre 2022

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal en 2020, des représentants de la commune dans les instances de la SPL STRAN ont été désignés :

M. Sébastien WAIRY, élu délégué à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL STRAN,

Mme Véronique JULIOT, élue déléguée à l'assemblée générale de la SPL STRAN.

Madame Véronique JULIOT ayant donné sa démission de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement.

Le Maire propose de désigner M. Jean-Louis LELIEVRE pour siéger en tant que délégué à l'assemblée générale de la SPL STRAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_08-DE

SLO

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de désigner M. Jean-Louis LELIEVRE, délégué à l'assemblée générale de la SPL STRAN,

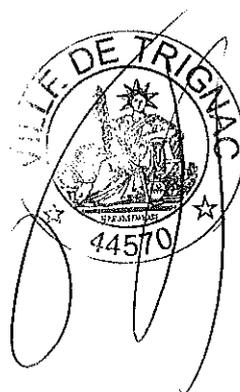
Article 2 : autoriser les représentants à percevoir les indemnités et défraiements légaux et réglementaires que les instances délibérantes de la société auraient décider d'instituer (jetons de présence).

Article 3 : autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_08-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT